

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 4 mars 2011, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur, Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 04 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 04. Quatre membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

11.03.04.01 **Madame Louise Newbury propose** l'adoption de l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 février 2011

11.03.04.02 **Madame Louise Newbury propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 février 2011 avec modifications.
Adoptée à l'unanimité

6. Rapport du Maire

Arrivée de madame Marie-Paul Bourassa à 20 h 07.

Monsieur le Maire fait mention que le Ministère des Pêches et des Océans a fait parvenir une lettre à la corporation de la Marina du Gros-Cap pour les informer que les travaux de réfection du quai de l'île seront effectués ce printemps et que cela affectera la marina et le service du bateau-taxi.

Deux rencontres de consultation sur le projet de politique familiale ont eu lieu. La participation a été bonne.

5. Suivis au procès-verbal

L'appel de candidatures pour le 2^e poste au Centre de tri n'a donné aucun résultat. Seul le directeur général s'est montré disponible pour faire ce travail s'il n'y a pas d'autre personne. Des personnes seront approchées personnellement pour leur offrir ce travail et une offre d'emploi sera mise sur le site d'Emploi-Québec.

La Corporation des Maisons du Phare a été informée de l'octroi d'une aide additionnelle de 6 687 \$ pour la réalisation de divers travaux.

Monsieur Paradis et Madame Émond ont été informés de la décision du conseil relativement à leur demande de rachat de leur antenne pour le service Internet à l'effet que la Municipalité offre à Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond la possibilité qu'ils vendent leur antenne à tout nouveau client du service Internet.

La MRC de Rivière-du-Loup a été informée de la nomination des substituts au Maire pour les sessions du conseil des maires et des personnes désignées pour la surveillance des cours d'eau.

L'entente de service pour le projet d'animation rurale a été acheminée à la CDC du KRTB.

La Municipalité de L'Isle-Verte a été informée de la décision du conseil relativement aux frais de bureau de l'agent de développement rural pour la partie de travail qu'il fait dans les locaux de la Municipalité de L'Isle-Verte. Elle accepte la proposition de la Municipalité pour cette année.

Le directeur général a fait parvenir à la Société Inter-Rives un rapport sur l'utilisation des fonds du Fonds d'infrastructures touristiques.

La demande de financement pour le Programme Emplois d'été Canada a été déposée.

La demande de soutien financier auprès de Monsieur Jean D'Amour dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier a été déposée.

Le Centre de service de Cacouna du Ministère des Transports a accepté qu'un conteneur à déchets soit mis dans le stationnement de l'hélicoptère de Cacouna. Services sanitaires Deschênes a été informé de notre intention de louer un conteneur à compter de l'an prochain considérant que la période de l'année où nous sommes, ne nécessite pas l'usage d'un tel équipement.

Les personnes ayant fait une demande de permis ont été informées de la décision du conseil.

Il n'a pas été possible de s'inscrire pour la formation Web «Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO». Les quatre moments de formation affichaient complets. Un vidéo sera réalisé et disponible pour les personnes n'ayant pu s'inscrire.

7. Période de questions

Cinq personnes sont présentes. Les sujets qui ont été traités sont : le manque de service Internet pour un client et la demande rachat de l'équipement, la fiabilité du système Internet de la Municipalité dans le futur, l'entente de service avec la municipalité de L'Isle-Verte pour l'agent de développement rural, le manque d'information sur les projets des autres municipalités à la MRC, le site Web à volet touristique, politique de gestion contractuelle.

8. Affaires en cours

8.1. Projet de Politique familiale et des aînés

8.1.1 Compte-rendu des consultations publiques

Monsieur Delage fait un compte-rendu des deux séances de consultations publiques. Un rappel, par courriel, sera fait pour recueillir les commentaires de la population pour bonifier le projet.

8.2 Service Internet

8.2.1 Rétablissement de la tarification pour certains clients

11.03.04.03

Considérant que le service Internet est rétabli sur l'ensemble du réseau ;
Considérant qu'il y a lieu de rétablir la tarification normale de certains usagers dont le service était régulièrement perturbé ;
Considérant la fiabilité du signal émis par la tour du Chemin du Phare ;
Madame Marie-Paul Bourassa propose

Que la Municipalité rétablisse la tarification à son prix régulier à compter du 1^{er} mars 2011 pour les usagers de la tour du Chemin du Phare ;

Que la Municipalité informe la population pouvant être desservi par la tour du Chemin du Phare que le service est rétabli et qu'il peut maintenant leur être offert.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Adoption de la politique de gestion contractuelle

- 11.03.04.04** Considérant l'obligation faite aux municipalités, en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, de se doter d'une Politique de gestion contractuelle ;
Considérant les conditions particulières de la municipalité quant à sa population et sa géographie ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil reporte l'adoption du document intitulé «Politique de gestion contractuelle» à la prochaine session afin de donner un temps supplémentaire aux membres pour étudier la question.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Sécurité incendie

8.4.1 Avertisseur de fumée

- 11.03.04.05** Considérant le plan d'intervention municipale en matière de prévention des incendies ;
Considérant le règlement de prévention des incendies ;

Monsieur Charles Méthé propose

Que la Municipalité offre aux citoyens l'achat d'avertisseurs de fumée au coût de 12 \$, soit une subvention de 7,60 \$ l'unité ;

Que la Municipalité achète auprès de Équipements Landry le nombre d'avertisseurs de fumée selon le nombre d'appareils demandés par les citoyens ;

Que le nombre d'appareils subventionnés qu'une personne peut acheter corresponde au nombre d'étages du bâtiment d'habitation et de 1 par bâtiment secondaire ayant une activité humaine ou abritant des animaux ;

Que pour tout besoin excédentaire pour un bâtiment à l'île (ex. gîte, commerce) l'avertisseur de fumée sera vendu au prix coûtant obtenu par la Municipalité, soit 19,60 \$ (TVQ incluse).

Adoptée à l'unanimité

8.5 Site Web touristique

Après discussion entre Monsieur Delage et Monsieur Raymond Duval, directeur général à la MRC, il a été convenu de la possibilité de faire exécuter un travail supplémentaire à Monsieur Django Blais en faisant une copie du site municipal pour le site touristique.

- 11.03.04.06** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil mandate Madame Louise Newbury pour reprendre le travail de conception du site web touristique avec Monsieur Django Blais.

Adoptée à l'unanimité

8.6 Sondage sur le service public d'hélicoptère hiver 2010-11

Le directeur général dépose les résultats du sondage. Les points majeurs d'insatisfaction se situent au niveau de l'état des lieux particulièrement des sanitaires et de la tarification des bagages. Les résultats seront disponibles sur le site web de la municipalité et disponible en format papier.

- 11.03.04.07** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil envoie à la STQ une lettre réitérant les dernières demandes de la Municipalité, de présenter les problèmes non résolus et du service pendant la période scolaire.

Adoptée à l'unanimité

8.7 Projet de la CPICIV : Travaux de voirie avec l'usage de chevaux

Le projet de la CPICIV de travaux de voirie à l'aide de chevaux est mis sur la glace suite à l'indisponibilité de la personne qui devait être le maître d'œuvre du projet.

8.8 Aménagement du Chemin du Portage

Les propriétaires touchés par le Chemin du Portage ont reçu une lettre leur demandant leur opinion sur l'idée d'aménager le Chemin du Portage pour lui redonner son caractère historique et culturel. Quatre propriétaires ont répondu avec des appréciations différentes. Il y a nécessité d'une discussion avec les propriétaires pour échanger sur les possibilités et les limites du chemin s'il était aménagé.

8.9 Service de transport collectif terrestre

Madame Marie-Paul Bourassa fait état de l'évolution du dossier. L'utilisation du programme Fonds municipal vert est à reconsidérer en raison de la capacité financière du programme. Le député Généreux serait prêt à donner un soutien financier à la municipalité correspondant à la contribution municipale pour réaliser la première étape du programme, soit l'étude de faisabilité. Simon Castonguay a fait une mise à jour du plan d'affaire et rencontrera le CLD pour la validation du plan d'affaires. De son côté la municipalité doit faire un plan de développement durable. Il est peu probable que le service de navette électrique soit en fonction en 2011 compte tenu des derniers développements.

11.03.04.08

Madame Marie-Paul Bourassa propose que la Municipalité dépose auprès de Monsieur Bernard Généreux, député fédéral, une demande de soutien financier pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de transport collectif électrique dans le cadre du programme Fonds municipal vert.

Adoptée à l'unanimité

8.10 Projet de bibliothèque et de salle communautaire

Madame Louise Newbury a rencontré M. Jean-François Bellemare et Mme Karine Côté de la direction des infrastructures du TECQ. Les travaux prévus pour l'enveloppe thermique sont tous acceptés sauf le remplacement du béton et le drainage autour du bâtiment, pour un montant estimé de 226 769 \$.

Madame Newbury dépose les plans préparés par l'architecte et une nouvelle évaluation des coûts et de la partie qui est subventionnée. Il faudra faire l'embauche d'un électricien pour procéder au débranchement de tous les équipements avant les travaux.

Considérant le lien entre les travaux d'isolation et d'économie d'énergie avec l'exécution des autres travaux de restauration, la demande de subvention auprès du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) doit être immédiatement revue et réactivée, tout comme celle auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la partie bibliothèque.

9. Affaires nouvelles

9.1 Aménagement des locaux administratifs

Le directeur général présente l'état des locaux administratifs, le manque de mobilier, la désuétude de certain, le manque d'espace de rangement.

11.03.04.09

Considérant que les locaux administratifs nécessitent un rafraîchissement et des travaux d'aménagement pour du rangement ;

Considérant la nécessité de se doter de nouveaux mobiliers pour le rangement ;

Madame Louise Newbury propose que conseil autorise le directeur général à faire effectuer un peinturage des locaux, la pose de tablettes dans la garde-robe, l'achat d'un meuble et de 2 armoires de rangement fermés et de tous autres petits travaux permettant d'améliorer l'aménagement des locaux et améliorer la sécurité des lieux.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Politique de remboursement pour les frais d'utilisation de la motoneige

11.03.04.10

Considérant l'absence de politique de remboursement de frais pour l'utilisation de la motoneige par le personnel ou par une autre personne pour les services de la municipalité ;

Considérant ce qui était remboursé dans le passé pour le transport par motoneige ;

Monsieur Charles Méthé propose que le conseil adopte la tarification suivante pour le transport en motoneige :

- pour un transport entre le bureau municipal et l'héliport de Rivière-des-Vases : 20 \$ par traversées,
- pour un transport entre le bureau municipal et l'héliport de l'île : 20 \$ pour un aller/retour.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Demande de soutien financier pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique auprès de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent

11.03.04.11

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité dépose auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux et de Kino-Québec une demande de soutien financier de 150 \$ pour la réalisation d'un projet de «Circuit découverte en randonnée pédestre».

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1 Demande de dérogation mineure de Monsieur André Lévesque afin de permettre un agrandissement de 20' par 16' au bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas à l'intérieur de la marge de recul avant et de ce fait à l'intérieur de la ligne des hautes marées.

Un citoyen a fait part par écrit de ses commentaires sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Lévesque. Les commentaires ont été transmis aux membres du conseil.

11.03.04.12

Considérant que le CCU n'a pu émettre d'avis puisqu'il n'y a pas eu un nombre suffisant de membres qui ont émis leur opinion ;

Considérant qu'il y a nécessité que les membres du CCU se rencontrent sur la question des agrandissements dans cette zone ;

Considérant qu'un sondage d'opinion a été fait auprès des propriétaires de ce secteur et qui sera analysé et discuté par le CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil reporte à une prochaine session l'étude de la demande.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Demande de permis de rénovation de Monsieur André Lévesque afin de permettre un agrandissement de 20' par 16' au bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas.

La demande de permis n'a pas été traitée puisqu'elle découle de la demande de dérogation mineure.

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

L'activité «Île Verte sur glace» a été une réussite. Une soixantaine de personnes ont participé à l'activité. La gagnante du prix pour le meilleur dessert a été pour une deuxième année consécutive Madame Hélène Malenfant, Une demande de projet a été déposée à Carrière-Été Canada comme guide touristique.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Aucun rapport.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Les travaux progressent bien, Une rencontre du conseil d'administration aura lieu ce mois-ci.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

L'activité de «Cabane à sucre» et de randonnée en raquette se tiendra le samedi 5 mars.

Le comité est toujours à la recherche d'une personne à la trésorerie.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Aucun rapport.

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

11.03.04.13

Monsieur Gilbert Delage propose l'adoption des dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 44 244,55 \$

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires divers

En regard avec le rapport de travail de M. Simon Castonguay, agent de développement rural, Monsieur Charles Méthé signale que le projet de

construction d'un nouveau chaland ne devrait pas être prioritaire.

16. Levée de l'assemblée

11.03.04.14 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 23 h 07.
Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.